



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 63438

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les insuffisances de credits reserves pour la formation des travailleurs sociaux. Alors meme que les membres de la profession sont amenes a remplir un role croissant dans notre societe, que les difficultes constantes relevees dans les banlieues notamment temoignent de l'exigence de recourir a un systeme social de prevention davantage affirme, que les perspectives de promotion limitees paraissent bloquer en partie un attrait par ailleurs reel pour la profession, les moyens mis en oeuvre restent ainsi un point d'interrogation de nature a compromettre les efforts d'amelioration jusqu'ici consentis. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il entend prendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est finance principalement par l'Etat. Selon les activites annexes developpees par chaque etablissement, des financements complementaires peuvent etre assures par d'autres partenaires, collectivites territoriales notamment. Plus de 405 MF ont ete prevus pour la formation initiale dans la loi de finance pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformement au « Plan d'action pour les professions de l'action sociale » signe en decembre 1991 avec les principaux syndicats representant le secteur, a debloque 20 MF supplementaires pour les centres de formation afin d'ameliorer leur fonctionnement et d'accroitre de facon selective des effectifs d'eleves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 MF) sera prioritairement utilisee pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS, notamment) et pour les programmes de preformation de 400 jeunes issus de quartiers defavorises. Au total 3 806 stagiaires seront formes cette annee. Elle sera repartie au niveau des directions regionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins reels des centres et permettre l'accroissement des capacites. Au total, les credits atteignent 425 MF pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport a 1991. Avec la consolidation de la dotation de 20 MF en 1993, les centres de formation pourront ainsi repartir sur de bonnes bases. De nombreux centres de formation font etat a l'heure actuelle de difficultes budgetaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). A cet egard, il faut noter que depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmente de 11 p 100 alors que les effectifs d'eleves formes n'ont progresse que de 3 p 100. La mise en place generalisee de la comptabilite analytique dans les ecoles devrait permettre de cerner avec precision la situation financiere de l'appareil de formation agreee par le ministere. Par ailleurs, une reflexion sur le statut et le financement des ecoles est engagee, dans le cadre du Plan d'action pour les professions sociales par un groupe de travail place aupres du directeur de l'action sociale.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63438

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4945